

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
A. Les principes directeurs de la Réforme	1
B. Le processus d'adoption de la Réforme	3
C. Évolution historique de la LFI et de la LACC.....	6
a) Évolution historique de la LFI.....	6
(i) Loi sur la faillite de 1869.....	6
(ii) Loi de faillite de 1919	7
(iii) Loi sur la faillite de 1949.....	8
(iv) Amendements à la <i>Loi sur la faillite</i> en 1992 et 1997.....	9
b) Évolution historique de la LACC.....	11
c) La Réforme codifie-t-elle le droit existant ?	16
1. PROTECTION DES DROITS DES EMPLOYÉS	19
1.1 Contexte général	19
1.2 Sûreté relative aux salaires impayés.....	21
1.3 Programme de protection des salariés.....	24
1.4 Protection des régimes de pension.....	28
1.4.1 La problématique relative aux régimes de pension	28

1.4.2	La superpriorité pour non-remises aux fonds de pension	29
1.5	Protection des conventions collectives	33
2.	FINANCEMENT TEMPORAIRE ET AUTRES CHARGES. . .	35
2.1	Origines américaines du <i>DIP financing</i>	35
2.2	L'état du droit canadien antérieur à la Réforme : reconnaissance jurisprudentielle du « DIP »	36
2.2.1	En vertu de la LACC	36
2.2.2	En vertu de la LFI	40
2.3	C-12 : codification du financement temporaire	41
2.4	C-12 : autres charges et sûretés	51
2.4.1	Sûreté ou charge relative aux salaires impayés. . .	51
2.4.2	Sûreté ou charge aux pensions	51
2.4.3	Sûreté ou charge relative aux frais des professionnels	51
2.4.4	Sûreté ou charge afin d'indemniser les administrateurs et dirigeants	54
2.4.5	Sûreté ou charge en faveur des fournisseurs essentiels.	56
2.4.6	Conclusion relative aux charges prioritaires créées par la Réforme.	57
3.	RÉSILIATION ET CESSION DE CONTRATS	61
3.1	Résiliation de contrats	61
3.1.1	Commentaires généraux et origine américaine du droit de résilier des contrats.	61
3.1.2	L'état actuel du droit	62

3.1.3	C-12 : codification et modifications proposées . . .	66
3.1.4	Les baux	68
3.1.5	La protection des contrats passés par une personne physique faillie	68
3.1.6	Le contrat visant le droit d'utilisation de propriété intellectuelle	71
3.1.6.1	Origine américaine de cette disposition. . .	72
3.1.6.2	Portée des paragraphes 65.11(7) LFI et 32(6) LFI	74
3.1.7	Conventions collectives	75
3.1.7.1	L'état du droit américain	75
3.1.7.2	L'état du droit canadien	78
3.1.8	Cession de contrats.	80
3.1.8.1	L'état du droit canadien	80
3.1.8.2	La cession de contrats en vertu de la Réforme	82
4.	VENTES D'ACTIFS HORS DU COURS NORMAL DES AFFAIRES.	85
4.1	Commentaires généraux.	85
4.2	La Réforme : encadrement des ventes hors du cours normal des affaires	88
4.2.1	Règles générales.	88
4.2.2	Règles particulières : transactions avec des personnes liées	90
4.2.3	Purge des droits réels.	91

5. LE SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE ET LE NOUVEAU SÉQUESTRE « NATIONAL »	95
5.1 L'évolution du rôle du séquestre intérimaire à la suite des amendements de 1992 : création du super-séquestre	95
5.2 L'affaire <i>Big Sky</i>	103
5.3 La Réforme : la fin du super-séquestre et le retour du séquestre intérimaire.	106
5.4 La Réforme : création du nouveau séquestre « national » de la partie XI	108
5.4.1 Nomination et pouvoirs	108
5.4.2 Obligations du séquestre	111
5.4.3 Sûreté relative aux honoraires et débours	113
5.4.4 Lieu du dépôt et présentation <i>ex parte</i>	113
5.4.5 Fin du mandat du séquestre visé à l'article 243 LFI en raison de la faillite	113
5.5 Précisions concernant l'immunité prévue à l'article 14.06(1.2) LFI	114
6. GOUVERNANCE, SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE ET ENCADREMENT STATUTAIRE	119
6.1 Révocation des administrateurs.	119
6.1.1 L'affaire <i>Stelco</i>	119
6.1.2 Pouvoir du tribunal de révoquer un administrateur	123
6.2 Nouvelles règles concernant le contrôleur et les attributions du Surintendant des faillites.	124
6.3 Suspension des procédures à l'égard des organismes administratifs	126

6.4	Créanciers et actionnaires	128
6.4.1	Classification des créanciers	128
6.4.1.1	Règles applicables en vertu de la LFI	128
6.4.1.2	Classification des créanciers en vertu de la LACC : les anciennes règles	130
6.4.1.3	Classification des créanciers en vertu de la LACC : les nouvelles règles	132
6.4.2	Droit de vote des personnes liées	133
6.4.3	LACC : nouvelles règles concernant les réclamations des créanciers	134
6.4.4	Restrictions relatives aux réclamations relatives à des capitaux propres	134
7.	DROITS DES FOURNISSEURS IMPAYÉS	139
7.1	Reprise de possession par le fournisseur impayé	139
7.1.1	Les critiques adressées aux droits de reprise du vendeur de « biens de 30 jours »	139
7.2	Les fournisseurs essentiels	140
7.2.1	La notion de <i>critical supplier</i> en droit américain	141
7.2.2	La notion de <i>critical supplier</i> en droit canadien	144
7.2.3	La portée de l'article 11.4 LACC	146
8.	LES RECOURS DISPONIBLES AU SYNDIC	153
8.1	Commentaires généraux	153
8.2	Les traitements préférentiels	153
8.3	Les opérations sous-évaluées	156

9. INSOLVABILITÉS PERSONNELLES	163
9.1 Restrictions concernant la libération.....	163
9.2 REER	164
9.3 Contrats conclus avec un failli	165
9.4 Accès et allègement du processus	165
9.4.1 Au niveau des faillites de personnes physiques	166
9.4.2 Au niveau des propositions des consommateurs.....	166
10. INSOLVABILITÉS INTERNATIONALES	169
10.1 Adoption de la loi-type de la CNUDCI.....	169
10.2 Objectifs et principes directeurs.....	170
10.3 Éléments de base : instances étrangères et représentant étranger.....	174
10.3.1 Instances étrangères principale ou secondaire : détermination du lieu des principales affaires	174
10.3.2 Représentant étranger	176
10.4 Pouvoirs du tribunal : reconnaissance et procédures multiples	177
10.4.1 Reconnaissance	177
10.4.2 Procédures multiples.....	180
CONCLUSION	181
A. Les différences entre la LFI et la LACC	181
a) Limitation temporelle.....	182

b) La portée du sursis	183
c) Les restrictions relatives à la résiliation de contrats passés avec la personne insolvable	184
d) Le traitement des créances de la Couronne pour la taxe sur les produits et services (« <i>TPS</i> »)	185
e) La flexibilité et la discrétion judiciaire	188
B. Que reste-t-il de la juridiction inhérente et de la discrétion judiciaire après la Réforme ?	188
ANNEXE A : NOUVELLES CHARGES OU SÛRETÉS STATUTAIREs	195
TABLE DE LA LÉGISLATION	199
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	213
INDEX ANALYTIQUE	223

